foyer notre dame ASSOCIATION

Le modèle ukrainien :

un nouveau souffle pour les politiques d'asile française et européenne ?

L'Association Foyer Notre Dame est engagée dans une démarche de plaidoyer fondée sur son expertise et motivée par une volonté d'ouverture vers le grand public et les professionnels du secteur. Partant de ses constats de terrain, l'AFND a pour objectif de contribuer au débat public, en y apportant des éléments objectifs et des propositions d'évolution afin de lutter contre toute forme de discrimination et de discours de haine.

L'AFND, acteur historique de la demande d'asile dans le Bas-Rhin a, depuis le 4 mars dernier, également été mobilisée pour l'accueil des ressortissants ukrainiens dans le département. Un peu plus de six mois après le début de la guerre en Ukraine, nous avons souhaité dresser un premier bilan de l'accueil des personnes déplacées par ce conflit, et formuler le vœu d'une extension de ces mesures à d'autres publics migrants.

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne a déclenché le 4 mars dernier le dispositif de protection temporaire en faveur des ressortissants ukrainiens fuyant la guerre dans leur pays.

Ce dispositif est issu d'une directive européenne datant de 2001, mais jamais appliquée jusque-là, et appelle **deux observations immédiates** :

> *La directive, dont la vocation est de répondre aux cas d'afflux massif de personnes déplacées, n'a pourtant jamais été mise en œuvre. Cela remet donc en perspective les arrivées de réfugiés des années 2015-2016, souvent qualifiées par certains médias et mêmes institutions de « crise migratoire » - et qui révélaient plutôt les limites du système d'accueil.*

> *La rapidité et l'ampleur des mesures mises en place illustrent les capacités de l'Union Européenne, des Etats membres, mais aussi des sociétés d'accueil, à faire face à l'arrivée de personnes déplacées.*

France	Europe
101 .000 bénéficiaires de la protection temporaire *(au 29 août 2022)*[1] **89.000 premières demandes d'asile effectuées en 2021.** *Une répartition équitable des déplacés à l'échelle européenne aurait pu représenter 500.000 arrivées en France*[2].	**4 millions de ressortissants ukrainiens bénéficients de la protection temporaire en Europe au 7 septembre 2022**[1]**.** **A titre de comparaison, le nombre total de refugiés en Europe s'élève à 2,9 millions**[3]**.**

Les moyens déployés pour l'accueil des ressortissants ukrainiens sont sans commune mesure avec ceux en faveur d'autres publics vulnérables : mise à l'abri immédiate et systématique avant un accès à un logement plus pérenne, accès aux soins sans délai de carence, délivrance d'une autorisation provisoire de séjour permettant l'accès au marché du travail...

Nous souhaitons veiller à ce que ces mesures n'impactent pas les dispositifs existants pour tous les autres publics accompagnés. Cela étant dit, nous rappelons aussi le contexte de durcissement des politiques migratoires depuis plusieurs années :

à l'échelle française, depuis un décret du 30 décembre 2019, les demandeurs d'asile n'ont accès à l'assurance maladie qu'après une carence de trois mois, alors qu'il peut s'agir de personnes particulièrement vulnérables, marquées physiquement et psychologiquement par les mauvais traitements subis dans leur pays d'origine ou durant leur parcours d'exil. S'agissant de l'examen des demandes de protection, **le délai moyen de traitement d'une demande d'asile par l'OFPRA était de 8,6 mois en 2021.**

à l'échelle européenne, l'accent est mis sur le renforcement des frontières extérieures extérieures, des mesures qui n'ont jamais prouvé leur efficacité pour dissuader des personnes fuyant la violence de rejoindre un territoire sûr. Citons en ce sens le chiffre des plus de **20 000 morts -recensées- en Méditerranée entre 2014 et 2020**[4], ou encore les refoulements de migrants qui se poursuivent à la frontière biélorusse[5].

Au-delà de l'activation de la protection temporaire et des dispositifs d'exception mis en place par les Etats, la situation ukrainienne a suscité un formidable élan de solidarité de la société civile, de particuliers, d'hôteliers, d'employeurs, d'entreprises grandes ou petites.

Ces initiatives citoyennes prouvent que notre société est bien moins individualiste qu'on ne le pense parfois. Il nous appartient collectivement d'entretenir cette mobilisation et de permettre à d'autres personnes vulnérables de bénéficier de ces propositions solidaires.

Si les réponses au drame ukrainien aujourd'hui, et à la crise afghane il y a quelques mois, sont à saluer, notamment en lien avec la forte mobilisation locale des collectivités et des services de l'Etat, nous ne pouvons que constater la différence de traitement avec d'autres personnes déplacées, fuyant également la guerre ou des persécutions. L'accueil proposé aux ressortissants ukrainiens a ouvert le champ des possibles et laissé entrevoir la place centrale que peuvent occuper nos valeurs, françaises et européennes, dans les politiques migratoires.

Nous plaidons pour que ces dispositifs ne relèvent pas de l'exception mais de la norme, et en appelons à un décloisonnement de la politique de l'asile, en adéquation avec les réalités constatées sur le terrain, à l'écoute de l'ensemble des acteurs et opérateurs.

1 https://data2.unhcr.org/en/situations/ukraine
2 https://www.lacimade.org/informations-pratiques-pour-les-personnes-en-provenance-dukraine-et-arrivees-en-france/
3 https://www.europarl.europa.eu/infographic/welcoming-europe/index_fr.html#filter=2020
4 https://news.un.org/fr/story/2020/03/106343
5 https://www.rfi.fr/fr/europe/20220328-la-pologne-continue-de-refouler-les-migrants-et-r%C3%A9fugi%C3%A9s-%C3%A0-la-fronti%C3%A8re-bi%C3%A9lorusse

Contacts :
Line LECERRE : Chargée des questions juridiques et du plaidoyer - *07 67 70 42 21 - line.lecerre@foyernotredame.org*
Emilie CORDIER : Chargée de communication et des relations publiques - 07 67 20 10 64 - *emilie.cordier@foyernotredame.org*

foyer notre dame ASSOCIATION

L'Association Foyer Notre Dame, basée à Strasbourg depuis 1923 (180 salariés, 1500 personnes hébergées et accompagnées quotidiennement), met en œuvre les politiques publiques en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés, des jeunes adultes et des mineurs non accompagnés, dans le département du Bas-Rhin et dans la région Grand-Est. L'AFND se structure autour de trois grands champs d'activités : le Pôle Asile-Réfugiés, le Pôle Mineurs et le Pôle Majeurs - insertion jeunes, tous trois reconnus pour leur expertise.